Collectif CGT des Agents des SDIS

Compte-rendu de la rencontre du 9 janvier entre délégation CGT et un représentant du ministre de l'intérieur à Saint Brieuc

La CGT avait demandé une entrevue dans le cadre de la visite du ministre de l'intérieur dans les côtes d'Armor, une délégation de 7 personnes dont 4 représentants de syndicats SDIS de Bretagne (56, 29,22), le secrétaire de l'union départementale CGT, le représentant de la coordination fédérale régionale, et un membre du collectif des SDIS.

Un membre du cabinet du ministre, malgré un emploi du temps serré, a pris un peu plus d'une heure pour écouter les points portés par les différents intervenants.

L'application du décret temps de travail des sapeurs pompiers professionnels a fait l'objet de plusieurs constats, une interprétation de l'esprit de la directive européenne (2003-88) avec dans la plupart des départements, une application strictement comptable (« optimisation » des gardes), les CHSCT n'ont jamais été saisis.
L'Europe affirme pourtant :« (…)la santé des travailleurs au travail représente un objectif qui ne saurait être subordonné à des considérations de caractère purement économique » (89/391/CEE du 12 juin 1989)
Nous sommes donc bien loin dans l'application de l'esprit de la directive.

Nous avons longuement évoqué les problèmes de souffrance au travail dans les SDIS, et tout particulièrement dans celui dans côtes d'Armor (le conseil général n'est pas épargné).
Les risques psycho-sociaux, ne sont plus un risque, ils sont une réalité allant jusqu'à des suicides ou tentatives de suicide dans les locaux de travail.
Il n'y a d'ailleurs pas de document unique dans le SDIS 22 (obligatoire depuis 2001)

Notre interlocuteur reconnaît le manque de prise en compte des risques psycho-sociaux dans les services départementaux d'incendie et de secours.

La sortie médiatique de monsieur Lebreton, qui reprenait à son compte des propos tenus par le passé par des élus (d'une autre couleur politique), sur le temps de travail des sapeurs pompiers professionnels, a apporté la preuve du mépris dont il peut faire preuve vis à vis de ses agents.
De plus en ayant une responsabilité nationale (président de l'assemblée des départements de France), ces propos ont une raisonnance nationale, qui depuis ont été repris par d'autres.
Ici ou ailleurs, ces propos sont inadmissibles !!!

Nous avons échanger sur la dégradation du service public d'incendie et de secours , c'est une réalité dans certains départements, avec de nombreuses illustrations régionales.
Le manque de financements et l'absence de politiques ambitieuses des pouvoirs publics fragilisent l'organisation des secours à la française (diminution des sapeurs pompiers volontaires, volonté de ne pas recruter des sapeurs pompiers professionnels, dégradation générale des services publics).

Fédération CGT des services publics Collectif des SDIS
Case 547 263 rue de Paris 93515 Montreuil Cedex
Contact : Internet : WWW.CGTdesSDIS.com **Mail :** Bureau.national@CGTdesSDIS.com **Fax** 01 48 51 98 20

Le maillage territorial n' est plus garanti, l'égalité du citoyen face aux secours n'est plus équitable, **il y a de plus en plus de disparité entre les citoyens en fonction du lieu de résidence.**

Nous avons réaffirmé l'analyse de la CGT sur la mutualisation, prônée à tout va, n'ayant pour but que de diminuer les coûts, elle n'améliorera pas le service public et rajoutera du mal être au travail.
Le périmètre des missions des SDIS et conseils généraux ne doit pas être défini par rapport à des objectifs comptables.

Nous avons rappellé à notre interlocuteur, les raisons du climat social délétère dans un grand nombre de SDIS :

- la manière d'appliquer le nouveau décret temps de travail pour les sapeurs pompiers professionnels
- la quatrième année du gel du point d'indice.
- l'application de la réforme 2012 de la filière, qui ferme pour un grand nombre d'agents les possibilités d'avancement pour longtemps.
- la coexistence dans beaucoup de centres avec les sapeurs pompiers volontaires qui pourront accéder à des postes à responsabilité plus rapidement que leurs collègues professionnels.

L'échange à été cordial et des pistes d'amélioration ont été envisagées sur la majorité des sujets évoqués.

Vos représentants

Fédération CGT des services publics Collectif des SDIS
Case 547 263 rue de Paris 93515 Montreuil Cedex
Contact : Internet : WWW.CGTdesSDIS.com **Mail :** Bureau.national@CGTdesSDIS.com **Fax** 01 48 51 98 20